

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2024

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 29 Mai 2023 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2024. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 10 864 130,374 TND, un actif net de 10 830 606 TND et un bénéfice net trimestriel de 132 890,517TND.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 30 Septembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les créances d'exploitation au 30 Septembre 2024 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 1 550 000 DT relatif à des Billets de trésorerie échus et impayés détaillés par émetteur comme suit :

- Groupe LOUKIL : 750 000 DT

Les difficultés financières importantes du groupe LOUKIL nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ce dernier à rembourser ces billets de trésorerie.

Au 30 Septembre 2024, ce risque est couvert à hauteur de 233 424,658 TND.

- ELECTROSTAR : 800 000 DT

Le tribunal de première instance de Ben Arous a rendu un jugement le 15 juillet 2024, déclarant que la société ELECTROSTAR ne pouvait pas bénéficier des procédures de règlement judiciaire. En conséquence, la société a été mise en faillite après avoir été en cessation de paiement depuis le 6 juillet 2023.

Au 30 Septembre 2024, ce risque est couvert à hauteur de 119 693,654 TND.

AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans de 52 % des encours impayés de ces deux relations.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la

section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées

comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 8 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes :

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI

BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-sept.-24	30-sept.-23	31-déc.-23
Portefeuille-titres	3.1	5 918 341,761	7 359 573,165	7 022 970,801
Obligations de sociétés		1 974 737,474	2 644 208,75	2 484 215,061
Emprunts d'Etat		3 442 474,537	4 167 184,42	4 003 178,390
Titres des Organismes de Placement Collectif		501 129,750	548 180,000	535 577,350
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 714 992,938	3 912 239,700	4 009 918,870
Placements monétaires		1 987 617,392	2 079 415,697	2 380 687,006
Disponibilités		1 727 375,546	1 832 824,003	1 629 231,864
Créances d'exploitation	3.5	1 230 795,675	1 398 516,262	1 348 999,848
Total Actif		10 864 130,374	12 670 329,127	12 381 889,519
Passif				
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-	-
Opérateurs Crédeurs	3.6	20 781,825	23 683,678	22 508,089
Autres crédeurs divers	3.7	12 741,898	16 778,561	20 711,140
Total Passif		33 523,723	40 462,239	43 219,229
Actif net		10 830 606,651	12 629 866,888	12 338 670,290
Capital	3.8	10 516 065,727	12 230 927,925	11 821 929,953
Sommes distribuables	3.11	314 540,924	398 938,963	516 740,337
Sommes distribuables des exercices antérieurs		91,552 -	48,642 -	46,930
Sommes distribuables de la période		314 449,372	398 987,605	516 787,267
Actif net		10 830 606,651	12 629 866,888	12 338 670,290
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 864 130,374	12 670 329,127	12 381 889,519

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2024	Période du 1er Janvier au 30 Septembre 2024	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2023	Période du 1er Janvier au 30 Septembre 2023	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2023	
Revenus du portefeuille titres	3.2	94 234,457	299 473,814	110 344,364	326 922,321	468 263,310
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations		68 391,779	223 592,267	41 271,168	47 541,594	198 260,424
Revenus des emprunts d'Etat		25 842,678	75 881,547	69 073,196	279 380,727	270 002,886
Revenus des placements monétaires	3.4	90 833,118	210 264,415	97 524,565	243 980,282	309 131,470
Revenus des billets de trésorerie		23 716,647	80 391,968	23 085,193	90 140,861	116 364,965
Revenus des certificats de dépôt		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des comptes à vue		33 367,244	54 764,487	45 818,625	88 680,257	127 331,810
Revenus des prises en pensions		33 749,227	75 107,960	28 620,747	65 159,164	65 434,695
Total des revenus des placements		185 067,575	509 738,229	207 868,929	570 902,603	777 394,780
Intérêts des mises en pension	3.12	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	3.9	(20 781,823)	(57 621,886)	(23 683,677)	(63 868,743)	(86 376,829)
Revenus nets des placements		164 285,752	452 116,343	184 185,252	507 033,860	691 017,951
Autres charges	3.10	(47 555,938)	(138 246,163)	(49 472,382)	(127 932,678)	(175 788,640)
Résultat d'exploitation		116 729,814	313 870,180	134 712,870	379 101,182	515 229,311
Régularisation du résultat d'exploitation		20 062,402	579,192	(59 084,784)	19 886,423	1 557,956
Sommes distribuables de la période		136 792,216	314 449,372	75 628,086	398 987,605	516 787,267
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(20 062,402)	(579,192)	59 084,784	(19 886,423)	(1 557,956)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		15 410,006	17 581,517	12 643,592	410,184	18 147,922
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		751,556	23 266,567	1 085,950	1 362,050	5 488,089
Frais de négociation de titres		(0,859)	(4,310)	(0,488)	(1,243)	(2,259)
Résultat de la période		132 890,517	354 713,954	148 441,924	380 872,173	538 863,063

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2024	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2024	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2023	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2023	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	132 890,517	354 713,954	148 441,924	380 872,173	538 863,063
Résultat d'exploitation	116 729,814	313 870,180	134 712,870	379 101,182	515 229,311
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 410,006	17 581,517	12 643,592	410,184	18 147,922
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	751,556	23 266,567	1 085,950	1 362,050	5 488,089
Frais de négociation de titres	(0,859)	(4,310)	(0,488)	(1,243)	(2,259)
Distributions de dividendes	0,000	(516 661,785)	0,000	(542 229,371)	(542 229,371)
Transaction sur capital	1 448 872,557	(1 346 115,808)	(2 395 817,556)	1 431 759,434	982 571,946
Souscription	6 297 094,478	21 519 588,498	12 599 670,736	38 710 043,807	50 578 450,498
Capital	6 234 400,000	21 465 200,000	12 459 600,000	38 610 800,000	50 223 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(64 967,336)	(241 030,815)	(192 932,497)	(610 441,658)	(774 625,411)
Régularisation des sommes distribuables	127 661,814	295 419,313	333 003,233	709 685,465	1 129 975,909
Rachat	4 848 221,921	22 865 704,306	14 995 488,292	37 278 284,373	49 595 878,552
Capital	4 788 900,000	22 829 800,000	14 833 700,000	37 174 100,000	49 223 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(48 265,018)	(258 922,815)	(230 290,423)	(585 623,987)	(755 647,007)
Régularisation des sommes distribuables	107 586,939	294 827,121	392 078,715	689 808,360	1 128 425,559
Variation de l'actif net	1 581 763,074	(1 508 063,639)	(2 247 375,632)	1 270 402,236	979 205,638
Actif net					
En début de période	9 248 843,577	12 338 670,290	14 877 242,520	11 359 464,65	11 359 464,652
En fin de période	10 830 606,651	10 830 606,651	12 629 866,888	12 629 866,89	12 338 670,290
Nombre d'actions					
En début de période	91 685	119 786	147 894	109 786	109 786
En fin de période	106 140	106 140	124 153	124 153	119 786
Valeur liquidative	102,040	102,040	101,728	101,728	103,005
Taux de rendement de la période	1,154%	3,250%	0,991%	3,091%	4,325%

Notes aux états financiers trimestriels

Arrêtés au 30 Septembre 2024

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 Septembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Septembre 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.
- La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :
 - o BTA 7.2% MAI 2027
 - o BTA 7.2% FEVRIER 2027

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Septembre 2024	% actif
	<u>Titres OPCVM</u>	3 450	494 131,856	501 129,750	4,613%
TNHPCWCMIN03	FCP WAFA CAPITALISATION	3 450	494 131,856	501 129,750	4,613%
	<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		1 859 862,750	1 974 737,474	18,177%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5 000	400 000,000	419 068,000	3,857%
TN0004700803	ATL 2019-1	6 000	120 000,000	129 129,600	1,189%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	2 000	160 000,000	168 004,800	1,546%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2	3 000	300 000,000	322 142,400	2,965%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	7 500	750 000,000	801 768,000	7,380%
TN0001300680	BTE 2019-1	1 000	60 000,000	63 996,800	0,589%
TN0003900248	UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	69 862,750	70 627,874	0,650%
	<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		3 281 495,000	3 442 474,537	31,687%
	Obligations de l'Etat		1 648 500,000	1 712 203,256	15,760%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B	2 000	200 000,000	203 548,800	1,874%
TN3QL5M1QLW6	EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3	500	500 000,000	531 028,400	4,888%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	5 000	500 000,000	519 216,000	4,779%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	4 485	448 500,000	458 410,056	4,219%
	<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 632 995,000	1 730 271,281	15,926%
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	590	542 775,000	581 422,071	5,352%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	1 190	1 090 220,000	1 148 849,210	10,575%
	TOTAL		5 635 489,606	5 918 341,761	54,476%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 299 473,814 DT pour la période du 01/01 au 30/09/2024 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2024	Période du 1er Janvier au 30 Septembre 2024	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2023	Période du 1er Janvier au 30 Septembre 2023	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
Revenus des obligations et valeurs assimilées	94 234,457	299 473,814	110 344,364	326 922,321	468 263,310
Revenus des obligations de sociétés	<u>68 391,779</u>	<u>223 592,267</u>	<u>41 271,168</u>	<u>47 541,594</u>	<u>198 260,424</u>
- intérêts	68 391,779	223 592,267	41 271,168	47 541,594	198 260,424
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>25 842,678</u>	<u>75 881,547</u>	<u>69 073,196</u>	<u>279 380,727</u>	<u>270 002,886</u>
- intérêts	25 842,678	75 881,547	69 073,196	279 380,727	270 002,886
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	94 234,457	299 473,814	110 344,364	326 922,321	468 263,310

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à 3 714 992,938 TND se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
	Placements monétaires		1 958 301,121	1 987 617,392	18,295%
	Emetteur CME				
	Billets de trésorerie	2	242 438,439	248 238,039	2,285%
TNO4K0G1QSL4	CME 180J 12/06/2024	1	95 650,118	98 274,695	0,905%
TN7ATHR5YSZ4.	CME 90J 04/07/2024	1	146 788,321	149 963,344	1,380%
	Emetteur STIP				
	Billets de trésorerie	3	716 814,052	739 083,300	6,803%
TNNQ4RB7HOK7	STIP 140J 19/07/2024	1	96 291,391	98 207,740	0,904%
TN4BD2L09804	STIP 170J 10/06/2024	1	429 934,426	443 013,279	4,078%
TNLK2Z67R0H5	STIP 180J 13/05/2024	1	190 588,235	197 862,281	1,821%
	Créances sur opérations de pensions livrées		999 048,630	1 000 296,053	9,207%
	Pension livrée ATB au 26/09/2024 à 6,5 % pour 34 jours : 997 BTA 6,5% Juin 2025	1	999 048,630	1 000 296,053	9,207%
	Disponibilités		1 727 375,546	1 727 375,546	15,900%
	Dépôts à vue		1 727 375,546	1 727 375,546	15,900%
	Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
	Sommes à régler		-	-	0,000%
	TOTAL		3 685 676,667	3 714 992,938	34,195%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2024 au 30/09/2024 à 210 264,415 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2024	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2024	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2023	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	23 716,647	80 391,968	23 085,193	90 140,861	116 364,965
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts des comptes courants	33 367,244	54 764,487	45 818,625	88 680,257	127 331,810
Revenus des prises en pensions	33 749,227	75 107,960	28 620,747	65 159,164	65 434,695
TOTAL	90 833,118	210 264,415	97 524,565	243 980,282	309 131,470

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 230 795,675 TND au 30/09/2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2024	Montant au 30/09/2023	Montant au 31/12/2023
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	913,987	877,868	907,129
Agios créditeurs à recevoir	33 000,000	40 450,000	31 200,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL & ELECTROSTAR "	1 550 000,000	1 550 000,000	1 550 000,000
Provision Pour dépréciation BT *	- 353 118,312	- 192 811,606	- 233 107,281
TOTAL	1 230 795,675	1 398 516,262	1 348 999,848

*AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 52% de :

- l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 30.09.2024 à 750 KDT (550 KDT BT GIF & 250 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021 ;

-- l'encours impayés / ELECTTORSTAR qui s'élève au 30.09.2024 à 800 KDT et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 03/04/2023 ;

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à 20 781,825TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2024	Montant au 30/09/2023	Montant au 31/12/2023
Rémunération Distributeurs	7 422,083	8 458,453	8 038,605
Rémunération Gestionnaire	8 906,494	10 150,146	9 646,320
Rémunération Dépositaire	4 453,248	5 075,079	4 823,164
TOTAL	20 781,825	23 683,678	22 508,089

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à 12 741,898 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2024	Montant au 30/09/2023	Montant au 31/12/2023
Redevance CMF	908,980	1 045,592	1 040,369
Provision jeton de présence	4 491,682	8 893,436	10 405,732
Honoraires commissaire aux comptes	7 187,020	6 676,128	9 095,820
TCL	154,216	163,405	169,219
Impôt à payer	0,000	0,000	0,000
TOTAL	12 741,898	16 778,561	20 711,140

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2024 au 30/09/2024 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2024</u>	
Montant (en nominal)	11 978 600,000
Nombre de titres	119 786
Nombre d'actionnaires	245
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	21 465 200,000
Nombre de titres émis	214 652
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	22 829 800,000
Nombre de titres rachetés	228 298
<u>Capital au 30/09/2024</u>	
Montant (en nominal)	10 614 000,000
Sommes non distribuables	-97 934,273
Montant du capital au 30/09/2024	10 516 065,727
<u>Nombre de titres</u>	106 140
Nombre d'actionnaires	197

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2024 :

Désignation	Montant au 30/09/2024	Montant au 30/09/2023	Montant au 31/12/2023
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	-7 656,917	8 412,000	14 654,811
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	25 238,434	-8 001,816	3 493,111
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	22 949,117	1 302,100	3 428,139
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	317,450	59,950	2 059,950
Frais négociation de titres	-4,310	- 1,243	- 2,259
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	40 843,774	1 770,991	23 633,752
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-156 670,047	-161 325,395	-161 325,395
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-241 030,815	-610 441,658	-774 625,411
Régularisations sommes non distribuables rachats	258 922,815	585 623,987	755 647,007
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-97 934,273	-184 372,075	-156 670,047

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2024 au 30/09/2024 à 57 621,886 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2024	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2024	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2023	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	7 422,081	20 579,241	8 458,451	22 810,263	30 848,866
Rémunération gestionnaire (TSI)	8 906,494	24 695,085	10 150,147	27 372,314	37 018,633
Rémunération dépositaire (TSB)	4 453,248	12 347,560	5 075,079	13 686,166	18 509,330
TOTAL	20 781,823	57 621,886	23 683,677	63 868,743	86 376,829

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2024 au 30/09/2024 à 138 246,163 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2024	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2024	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2023	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Rémunération commissaire aux comptes	2 413,160	8 501,211	2 419,692	8 935,571	11 355,263
Redevance CMF	2 968,767	8 231,517	3 383,301	9 123,894	12 339,266
Jetons de présence	1 508,156	85,950	2 942,489	8 893,226	10 405,522
Contribution conjoncturelle	0,000	400,000	0,000	400,000	400,000
Autres impôts	370,180	1 016,454	431,226	1 138,244	1 551,171
Dotations aux amortissement et provisions	40 295,675	120 011,031	40 295,674	99 441,743	139 737,418
TOTAL	47 555,938	138 246,163	49 472,382	127 932,678	175 788,640

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2024 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	78,552	83,206	-70,206	91,552
Exercice n	313 870,180	295 336,107	-294 756,915	314 449,372
Sommes Distribuables				314 540,924

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 Septembre 2024, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.